CFA Sport Animation Occitanie

# Information collective

## L’essentiel de l’apprentissage

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

04/02/2025

# Plan

1. Les principes généraux de l’apprentissage
2. Les étapes pour s’inscrire en apprentissage
3. Le cadre légal et les aides aux apprentis
4. Deux rappels
5. Les contacts utiles au CFA

# 1 - Les principes généraux de l’apprentissage

L’apprentissage c’est :

- une formation **en alternance**
- une formation **gratuite pour vous et l’employeur**
- un **contrat** de travail
- un **engagement** mutuel

# 1 contrat
# 4 acteurs

## l'apprenti

- Prépare son diplôme
- Effectue le travail confié par l'employeur

## le CFA

- Gère le contrat et le financement de la formation
- Est co-garant de la réussite du contrat jusqu'à l'obtention du diplôme

## l'organisme de formation

- Forme
- Assure le suivi en entreprise

## l'employeur

- Forme
- Rémunère

# En tant qu'apprenti ou futur apprenti

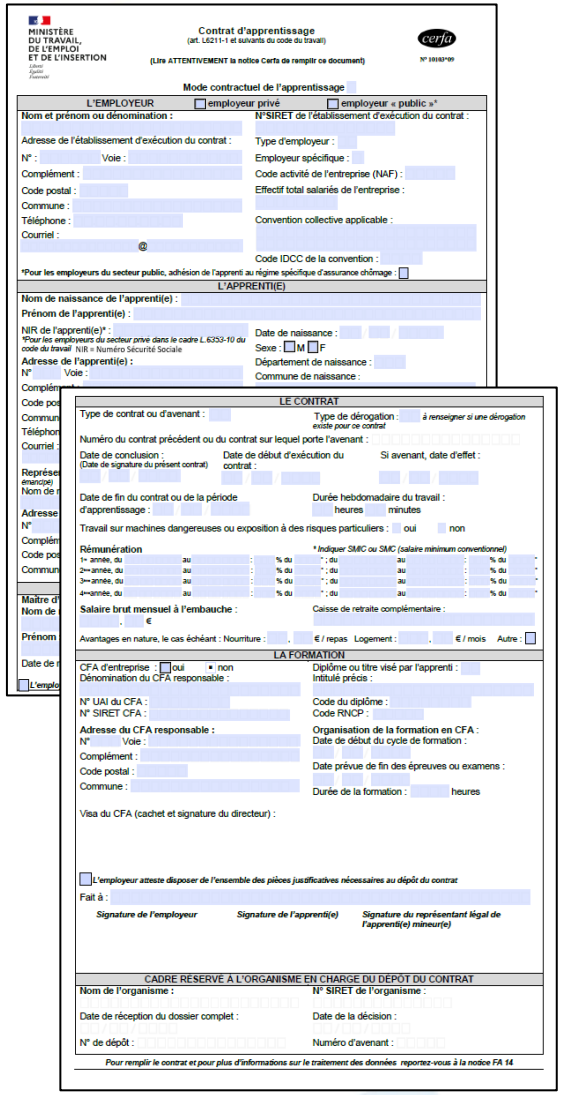

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

**Contrat d'apprentissage**
(art. L6211-1 et suivants du code du travail)

(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)

cerfa N° 10103*09

Mode contractuel de l'apprentissage

**L'EMPLOYEUR** ☐ employeur privé ☐ employeur « public »*

Nom et prénom ou dénomination : N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : Type d'employeur :
N° : Voie : Employeur spécifique :
Complément : Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal : Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :
Téléphone : Convention collective applicable :
Courriel :
@
Code IDCC de la convention :
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐

**L'APPRENTI(E)**

Nom de naissance de l'apprenti(e) :
Prénom de l'apprenti(e) :
NIR de l'apprenti(e)* : Date de naissance :
*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6253-10 du code du travail NIR = Numéro Sécurité Sociale Sexe : ☐M ☐F
Adresse de l'apprenti(e) : Département de naissance :
N° Voie : Commune de naissance :

**LE CONTRAT**

Type de contrat ou d'avenant : Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) Date de début d'exécution du contrat : Si avenant, date d'effet :
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non
Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)
1re année, du au : % du * ; du au : % du *
2me année, du au : % du * ; du au : % du *
3me année, du au : % du * ; du au : % du *
4me année, du au : % du * ; du au : % du *
Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :
€
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre : ☐

**LA FORMATION**

CFA d'entreprise : ☐ oui ☐ non Diplôme ou titre visé par l'apprenti :
Dénomination du CFA responsable : Intitulé précis :
N° UAI du CFA : Code du diplôme :
N° SIRET CFA : Code RNCP :
Adresse du CFA responsable : Organisation de la formation en CFA :
N° Voie : Date de début du cycle de formation :
Complément :
Code postal : Date prévue de fin des épreuves ou examens :
Commune : Durée de la formation : heures
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

☐ *L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat*
Fait à :
*Signature de l'employeur* *Signature de l'apprenti(e)* *Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)*

**CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT**

Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme :
Date de réception du dossier complet : Date de la décision :
N° de dépôt : Numéro d'avenant :

*Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14*

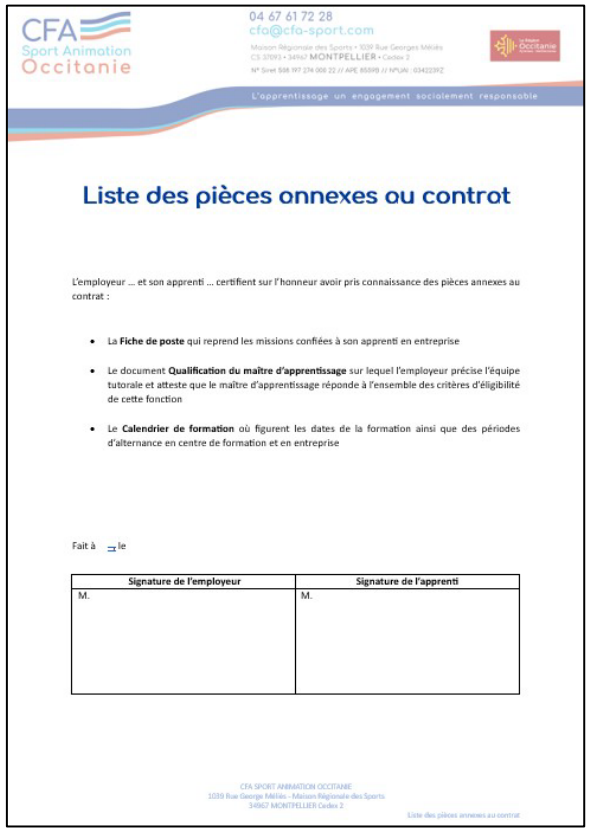

CFA Sport Animation Occitanie

04 67 61 72 28
cfa@cfa-sport.com
Maison Régionale des Sports • 1039 Rue Georges Méliès
CS 37093 • 34967 MONTPELLIER • Cedex 2
N° Siret 508 197 274 000 22 // APE 85599 // N°UAI : 0342239Z

L'apprentissage un engagement socialement responsable

## Liste des pièces annexes au contrat

L'employeur ... et son apprenti ... certifient sur l'honneur avoir pris connaissance des pièces annexes au contrat :

- La **Fiche de poste** qui reprend les missions confiées à son apprenti en entreprise
- Le document **Qualification du maître d'apprentissage** sur lequel l'employeur précise l'équipe tutorale et atteste que le maître d'apprentissage réponde à l'ensemble des critères d'éligibilité de cette fonction
- Le **Calendrier de formation** où figurent les dates de la formation ainsi que des périodes d'alternance en centre de formation et en entreprise

Fait à le

| Signature de l'employeur | Signature de l'apprenti |
|---|---|
| M. | M. |

CFA SPORT ANIMATION OCCITANIE
1039 Rue George Méliès - Maison Régionale des Sports
34967 MONTPELLIER Cedex 2
Liste des pièces annexes au contrat

Vous avez signé ou vous allez signer :

✓un contrat de travail,

✓la liste des pièces annexes au contrat dont la fiche de poste,

Vous êtes ou vous serez **salarié** !

***le contrat d'apprentissage se présente sous la forme d'un CERFA = formulaire administratif réglementé.**

# 2 – Les étapes pour s’inscrire en apprentissage

Vous avez été sélectionné par l’organisme de formation, vous avez un employeur ou vous êtes en recherche active,

il vous faut maintenant réaliser **3** étapes via le site internet du CFA.

# 1 Inscrivez-vous via le site du CFA Sport Animation Occitanie

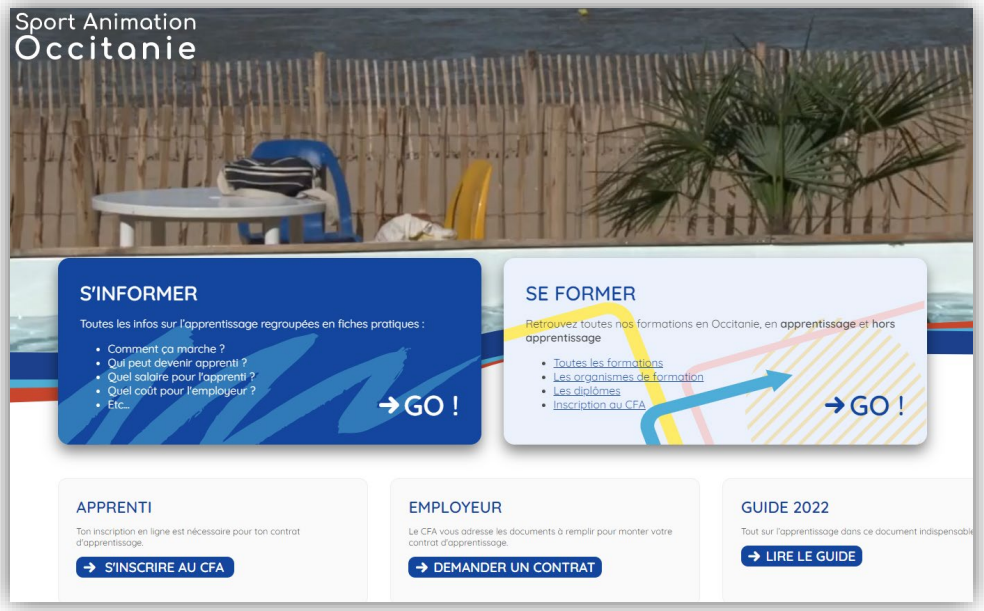

# 2 Consultez en ligne les documents essentiels du CFA

Sur la page d'accueil du site internet du CFA :

Découvrez les **mémentos Santé et Sécurité au travail** et autres documents d'informations (tout au long de votre formation/de votre contrat)

Visionner la vidéo **Droits et devoirs des apprentis** (dès à présent)

Consultez le **Règlement intérieur** et **l'Essentiel de l'apprentissage** (dès à présent)

# 3 Signez la feuille d'émargement lors de la remise du premier équipement

Lors de la remise de votre premier équipement*, le coordo vous demandera de signer une feuille d'émargement.

| | | Nom du groupe | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N° | Apprenti | Email (merci de vérifier que votre adresse mail est correcte) | Entreprise | Date de début du contrat | Remise Pack équipement | | | | | |
| | | | | | Sac à dos | | Pack Spécifique | | Pack Ordinateur | |
| | | | | | Remis le | Signature | Remis le | Signature | Remis le | Signature |
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | |

*le 1er équipement est soit un ordinateur, soit un pack spécifique. Le choix est fait par l'organisme de formation pour toute la promotion. Il n'est pas remis aux redoublants.

# 3 – Le cadre légal et les aides

Selon vous,
combien de jours dure la période d'essai ?

45 jours
de travail en entreprise

Selon vous,
quelle est la durée max. de travail/jour et /semaine ?

10 h./jour max
48 h./semaine max

# 3 – Le cadre légal et les aides

Selon vous,
combien de jours de congés payés avez-vous droit ?

**2,5 jours**
ouvrables/mois

2,5 jours ouvrables (2 jours ouvrés) par mois de travail accompli soit **30 jours** ouvrables (25 jours ouvrés) par année complète (5 semaines par an).

Le Code du travail *Art. L6222-35 du Code du Travail* prévoit **5 jours de congés payés** pour que les alternants puissent préparer leurs examens finaux (ne s'applique pas sur le contrôle continu).

Ces congés sont :

- pris **sur le temps de travail en entreprise**
- dans **le mois qui précède l'examen final** du diplôme
- en **une fois ou fractionnés**
- **une seule fois par contrat** d'apprentissage

# Droits des apprentis

- ✓ Être affilié au **régime général de la Sécurité sociale** (sans cotisations)
- ✓ Bénéficier de la **mutuelle de l'entreprise**
- ✓ Bénéficier de **l'indemnisation du chômage** si conditions requises
- ✓ Cotiser pour sa **retraite**
- ✓ Bénéficier de la **visite médicale** auprès d'un médecin du travail dans les 2 mois qui suivent l'embauche

# Santé & sécurité au travail

✓Les salariés de **18/24 ans ont 2 fois plus d'accidents** du travail que les autres

✓ Votre maître d'apprentissage est là pour **vous accompagner et vous informer**, notamment sur la SST

✓ Pour en savoir plus, consultez les newsletters que le CFA vous adresse tout au long de votre contrat

# La recherche d’un contrat

À joindre impérativement à vos candidatures spontanées :

- ✓ **CV à jour**
- ✓ **Calendrier de la formation**
- ✓ **Lettre de motivation**

À connaitre pour l’entretien avec un employeur potentiel :

- ✓ **le montant de l’aide et les coûts** à calculer via le simulateur du Portail de l’alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr

Simulateur
de rémunération

# La recherche d’un contrat

**France Travail**
https://www.francetravail.fr/accueil/

**La bonne alternance**
https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr/

**Apprentissage en région Occitanie**
https://www.apprentissageenregion.fr/

**Le Sport Recrute**
https://lesportrecrute.fr/

**SPORTJOB**
https://www.sport-job.fr/

**JOBANIM**
https://www.jobanim.com/

**Job Tourisme**
https://job-tourisme.fr/

**Mon emploi tourisme**
https://monemploitourisme.fr/

# Devoirs des apprentis

✓ Respecter les **horaires de travail** (en entreprise et en formation)

✓Suivre régulièrement la formation et respecter **les règlements intérieurs** du CFA, de l'organisme de formation et de l'entreprise

✓ Justifier de toute absence en formation ou en entreprise par un **arrêt de travail** (arrêt maladie, accident du travail)

✓ Respecter **les règles de fonctionnement de l'entreprise** et effectuer **les travaux** confiés par l'employeur et correspondants au métier préparé

✓Se présenter aux **examens**

# La médiation, en cas de problème

Si la relation avec votre employeur devient problématique, prévenez **au plus vite votre organisme de formation et le CFA**.

Contact de **la médiatrice** du CFA :

**ctribot@cfa-sport.com**

**06.46.42.23.05**

Selon vous,
Quelle situation, entre vous et l'employeur peut être considérée comme problématique ?

**Défaut de versement des salaires**

**Non respect de la fiche de poste**

**Indisponibilité systématique du Maître d'Apprentissage**

# Aides pour les apprentis

- Aides France Travail (anciennement Pôle Emploi)
- Aides Mobili-Pass, Mobili-Jeune et Garantie Visale d'Action Logement, aides au logement (APL, ALF, ALS) via la CAF
- Aides AGEFIPH pour les apprentis en situation de handicap
- Prime d'activité (si revenu mensuel net supérieur à 1 104,25 €) via la CAF
- Aides individualisées des Missions Locales (MLI) : contactez la MLI de votre choix
- « Départ 18/25 ans » proposée par ANCV

# Accompagnement par le CFA
(sous conditions)

- Aide au financement du Permis B de 500€ (sous conditions) : contactez le CFA : cfa@cfa-sport.com
- Accompagnement pour les apprentis en situation de handicap : contactez le référent handicap du CFA : handicap@cfa-sport.com
- Fonds de solidarité des apprentis du CFA : contactez la médiatrice du CFA : ctribot@cfa-sport.com
- Aides à la mobilité nationale et internationale : contactez la référente mobilité du CFA : cbaudier@cfa-sport.com

# Avantages pour les apprentis

- ✓ Réductions tarifaires en transport, restauration, culture avec la **Carte d'Étudiant des Métiers**

- ✓ 1er **équipement professionnel** offert
- ✓ Stage de **sensibilisation au handicap** à Montrodat (48) offert
- ✓ Exonération des frais de formation
- ✓ Exonération des cotisations salariales sur les rémunérations inférieures à 79% du SMIC
- ✓ Revenu **non imposable** dans la limite du SMIC
- ✓ Accès gratuit au **logiciel de carte mentale MindView**

* Carte à signer
Photo à coller

# 4 - Rappel : les 3 principes de la laïcité

**Liberté de conscience**

**Séparation de l'État et des organisations religieuses**

**Égalité de tous devant la loi**

Source vidéo : Comprendre la laïcité en France en trois minutes (lemonde.fr)

# 4 - Rappel : Conditions d'honorabilité

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BRETAGNE

ÉDUCATEUR SPORTIF /ANIMATEUR/STAGIAIRE EN FORMATION ...

DANS QUELS CAS
PEUT-IL ÊTRE INTERDIT D'EXERCER
FACE À UN PUBLIC ?

LE PRINCIPE

« Nul ne peut exercer les fonctions * s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits »

***Nemo jus ignorare censetur***

Nul n'est censé ignorer la loi

## L'INTERDICTION D'EXERCER FACE À UN PUBLIC

Il est interdit d'exercer en tant qu'éducateur sportif ou animateur ou stagiaire en formation face à un public pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pour tout crime ou pour l'un des délits suivants :

- torture et actes de barbarie ;
- agressions sexuelles ;
- trafic de stupéfiants ;
- mise en danger d'autrui ;
- proxénétisme et infractions qui en résultent ;
- mise en péril des mineurs ;
- usage illicite de substance ou plante classées comme stupéfiants ou provocation à l'usage illicite de stupéfiants ;
- infractions liées à des faits de dopage (articles L. 235-25 à L. 235-28 du code du sport)
- à titre de peine complémentaire à une infraction en matière fiscale : condamnation à une interdiction temporaire d'exercer, directement ou par personne interposée, pour son compte ou le compte d'autrui, toute profession industrielle, commerciale ou libérale (article 1750 du code général des impôts).

# Merci pour votre attention

Toute l'équipe du CFA Sport Animation Occitanie
est à votre écoute.
Retrouvez ce support sur notre site internet
(page d'accueil)


**Standard téléphonique**
de 9h à 13h
**04 67 61 72 28**
**cfa@cfa-sport.com**

**Maison régionale des sports**
**1039 rue Georges Méliès – CS 37093**
**34967 Montpellier Cedex 2**

**Site internet**
cfa-sport.com